

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : MFP/15024755

Lausanne, le 23 janvier 2019

Modification de l'ordonnance sur le décollage et l'atterrissage d'aéronefs en-dehors des aérodromes (ordonnance sur les atterrissages en campagne)

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous avoir consultés dans le cadre de l'objet cité en marge.

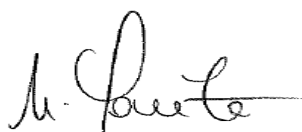
Après examen des documents mis en consultation auprès de ses services, le Canton de Vaud vous communique qu'il n'a aucune remarque à formuler par rapport au projet d'ordonnance mis en consultation.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- DGMR